

page 3020 du hansard du 18 mai 1932, R. B. Bennett a déclaré, lors de la deuxième lecture du projet de loi concernant la radiodiffusion:

D'abord, ce pays doit contrôler absolument la radiodiffusion de source canadienne. . .

• (1650)

Il a reconnu que l'autonomie et l'indépendance du Canada dépendaient du contrôle de ses systèmes de communications.

Quand la télévision a fait son apparition, il a fallu adopter une autre réglementation pour préserver la culture canadienne et la programmation canadienne de Radio-Canada. Une nouvelle loi sur la radiodiffusion a donc été présentée en 1968. Ce fut évidemment un événement majeur. Le mandat de Radio-Canada était alors de «contribuer au développement de l'unité nationale et témoigner constamment de la spécificité canadienne». Le rôle national de Radio-Canada était confirmé pour la première fois de l'histoire de la radiodiffusion canadienne.

La Société Radio-Canada comprend que le Canada est unique par sa diversité tant démographique que culturelle. Il faut par conséquent un média national pour répondre aux besoins de la population canadienne. Radio-Canada étant justement considérée comme ce média national, il n'est guère sensé de retirer à la Société le rôle qu'elle a de promouvoir et de préserver la spécificité canadienne. Comme nous le savons, Radio-Canada a toujours été un magnifique moyen de promotion de la culture canadienne.

Il n'y a aucun doute dans mon esprit qu'il y a de l'argent à faire en diminuant le nombre d'émissions réalisées au Canada et en achetant une production commerciale bon marché. Mais il demeure que les Canadiens aiment Radio-Canada tel qu'il est. J'ai des chiffres qui le prouvent.

Par exemple, près de 500 stations radiophoniques anglaises et 200 françaises diffusent au Canada des émissions de Radio-Canada. Cette année, on peut lire dans le rapport annuel de la société Radio-Canada que les émissions radiophoniques anglaises et françaises ont atteint chaque semaine un adulte canadien sur cinq, soit à peu près six millions de Canadiens par semaine.

En ce qui concerne la télévision, les émissions en langue anglaise sont maintenant diffusées par 18 postes, 23 postes affiliés et 637 télédiffuseurs. Les émissions radio-canadiennes en langue française sont diffusées à partir de 217 postes. Au cours de la saison 1988-1989, Radio-Canada a retenu 17 p. 100 de l'auditoire anglophone, performance comparable à celle que les trois princi-

paux réseaux commerciaux américains ont affichée aux États-Unis.

Le fait que le réseau anglais de Radio-Canada détient près de 20 p. 100 du marché de la télévision est fort impressionnant, compte tenu surtout du fait que la plupart des grandes villes canadiennes captent tous les canaux américains et que des postes canadiens diffusent des émissions américaines.

Les statistiques montrent aussi que les Canadiens regardent de plus en plus d'émissions de télévision canadiennes. Selon les rapports annuels de la Société Radio-Canada, les efforts de canadianisation des créneaux de pointe de la plupart des réseaux anglais et français de télévision ont donné de bons résultats.

Depuis 1984 et 1985, par exemple, la proportion de l'auditoire qui regarde les émissions canadiennes diffusées aux heures de grande écoute est passée de 60 à 64 p. 100. Pour le réseau français, par exemple, cette proportion est passée de 75 à 85 p. 100. Radio-Canada continue manifestement à jouer le rôle de chef de file pour ce qui est de donner une saveur typiquement canadienne aux émissions diffusées au Canada. Il n'y a absolument aucune raison pour que ce mandat ne soit pas précisé dans le projet de loi C-40.

Il ne fait aucun doute que, de nos jours, l'information nous envahit de toutes parts. C'est pourquoi le Canada a besoin d'un centre national d'information qui trie les nouvelles et les présente sous un angle bien canadien.

Radio-Canada a toujours été un facteur d'unification au Canada. Cette société devrait pouvoir prendre de l'expansion et continuer à être la voix du Canada. Contrairement à certains députés, je ne crois pas que le fait de garder dans le projet de loi C-40 la disposition concernant l'unité nationale va transformer Radio-Canada en instrument étatique.

Au cours des quatre dernières années, la société Radio-Canada a connu des moments vraiment difficiles. Par exemple, lorsque les conservateurs ont pris le pouvoir, en 1984, ils ont promis de préserver les ressources et l'indépendance de Radio-Canada. En 1984, le ministre des Finances a présenté son premier mini-budget et son premier souci a été de réduire de 75 millions de dollars l'allocation parlementaire de Radio-Canada.

L'année suivante, en février 1985, les *Friends of CBC* ont fait publier un placard publicitaire dans le *Globe and Mail*. Ils invitaient à l'époque le premier ministre à examiner l'avenir de la radiodiffusion au lieu d'imposer des compressions budgétaires insensées à Radio-Canada. En mai 1985, le gouvernement a réagi en formant le Groupe de travail Caplan-Sauvageau sur la politique de radiodiffusion.